

INFORMATION COMMISSION D'OFFICE

Les informations collectées par le Barreau de Metz directement auprès de vous suite à une demande de désignation d'avocat d'office, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité de vous désigner un avocat dans le cadre de la procédure définie dans cette demande.

Elles ont pour finalité de vous permettre de bénéficier d'une assistance légale.

Le traitement de vos données est nécessaire au respect d'obligations légales.

Ces informations sont à destination exclusive du bâtonnier en exercice pour procéder à cette désignation et du personnel de l'ordre en charge de la gestion des désignations d'office et des permanences et seront conservées pendant l'année en cours et supprimées au 31 décembre.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier, en justifiant de votre identité, à l'adresse suivante: Ordre des Avocats -BP 80225-57005 METZ CEDEX 01 ou par courrier électronique à l'adresse dpo_barreaumetz@actecil.fr

Nous vous remercions de nous préciser votre identité (nom, prénom) ainsi que l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).